

COMITE DES PARTIES PRENANTES DE LA SOCIÉTÉ SOREN

**Filière des déchets d'équipements électriques et électroniques relevant de la catégorie 7
mentionnée au II de l'article R.543-172 du code de l'environnement**

RELEVE DES AVIS DU COMITE DES PARTIES PRENANTES

REUNION DU 31 JANVIER 2024

Lors de la réunion du Comité des parties prenantes de SOREN qui s'est tenue le 31 janvier 2024 de 14 heures à 15 heures 15 et à laquelle participaient par visioconférence ou étaient représentés cinq membres (ENERPLAN, FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT, CERCLE NATIONAL DU RECYCLAGE, REGIONS DE FRANCE, FEDERATION DES ENTREPRISES D'INSERTION) sur les huit membres composant le Comité, le Comité des parties prenantes a émis, sur le projet mentionné ci-après, présenté et soumis pour avis par SOREN, l'avis suivant :

Avis du Comité des parties prenantes plan d'action visant à développer la réparation

Avec cinq votes favorables (membres nommés sur proposition de Enerplan, Régions de France, le Cercle National du Recyclage, France Nature Environnement, Fédération des Entreprises d'Insertion), le Comité des parties prenantes, à l'unanimité des membres participants à la réunion par visioconférence ou représenté, a émis un vote favorable sur le plan d'action visant à développer la réparation tel qu'il lui a été présenté par la société SOREN.